

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 796

présenté par

M. Nury, Mme Gruet, Mme Anthoine, M. Rolland, M. Vatin, M. Bourgeaux, M. Dive,
Mme Louwagie, M. Kamardine, M. Neuder, M. Forissier, M. Cinieri, M. Ray, M. Taite,
M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry, Mme Bonnivard, M. Brigand,
Mme Corneloup, Mme Valentin, Mme Dalloz et M. Hetzel

ARTICLE 1ER BA

I. – Après l'alinéa 18, insérer l'alinéa suivant :

« 4° La commune compétente en matière d'urbanisme ; ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 19, après la référence :

« 3° »

insérer les mots :

« ou la commune compétente en matière d'urbanisme au 4° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Dans l'éventualité où cet article serait maintenu, cet amendement vise à ne pas oublier les communes compétentes en matière d'urbanisme.